



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Louhans, le 15 juin 2022

Compte-rendu

Rédacteur : Jérôme Fournier
Service environnement/unité prévention des risques

Objet de la réunion	Présentation de l'étude hydraulique et hydrologique des écoulements de la Seille et de ses affluents
Date de la réunion Heure de la réunion	Jeudi 28 avril 2022 à 14 h 00 Salle du Palace à Louhans
Participants	M. Philippe Deborde, sous-préfet de l'arrondissement de Louhans, Mme Cécile Untermaier, députée de la quatrième circonscription de Saône-et-Loire, Mme Clémence Meyruey, cheffe du service environnement, DDT 71, M. Bruno Vigneron, service environnement, DDT 71, Mme Nathalie Berthet, service environnement, DDT 71, M. Jérôme Fournier, service environnement, DDT 71. Mme Pauline Pouymayou, bureau d'études Ingérop, M. Julien Ferri, bureau d'études Ingérop, Mmes et MM les élus locaux.

M. Deborde, sous-préfet de Louhans, introduit la réunion en remerciant les participants d'être présents. Il insiste sur l'importance de la prise en compte du risque d'inondation. Chaque année en France, on dénombre en effet plusieurs victimes et un important coût de dommages liés aux inondations. La mise en place d'outils de prévention des risques est une priorité pour les acteurs publics.

La prévention des inondations nécessite une bonne connaissance de l'aléa inondation. Cette connaissance peut se traduire réglementairement par les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), qui interdisent ou réglementent les constructions en zone inondable.

Autour de la Seille et de ses affluents, on disposait jusque-là d'un PPRI sur 4 communes du Louhannais datant de 2004 ainsi que d'un atlas des zones inondables datant de 2009. Ces outils, devenus obsolètes ou insuffisamment précis, nécessitaient d'être mis à jour. L'État a donc missionné la société Ingérop pour réaliser une étude hydraulique et hydrologique sur la Seille et ses affluents, dans l'objectif d'obtenir une cartographie actualisée de l'aléa inondation sur tout le linéaire et d'établir différents scénarii de crue.

M. Deborde donne la parole au bureau d'études Ingérop pour qu'il présente les résultats de l'étude et caractérise la crue de référence.

Mme Pouymayou débute la présentation dont le support figure en annexe au présent compte-rendu.

Le maire de la Truchère remarque que la crue de 1955 n'apparaît pas dans la présentation. Mme Pouymayou répond que cette crue est intervenue sur la Saône et non sur la Seille.

Le maire de la Truchère s'interroge sur les causes de la crue de 1840. Le maire de Sainte-Croix précise que cette crue s'est produite au cours d'un hiver très froid, où les ruissellements ont été accrus en raison des sols gelés.

Mme Pouymayou indique que les facteurs d'une crue sont potentiellement multiples (spécificités du territoire, saisonnalité, concomitances, etc). Il est délicat d'identifier une unique cause.

M. Vigneron confirme que la crue de 1840 correspond à une situation exceptionnelle, retenue comme crue de référence sur la Saône.

Pour la Seille et ses affluents, la crue de référence que retient l'étude est une crue centennale modélisée. Elle n'a pas été observée sur le territoire depuis que les stations de mesure ont été implantées. Mme Pouymayou précise que pour caractériser la crue de référence de la Seille, l'aléa inondation pris en compte sur la Saône est moindre que centennal (sinon de la combinaison d'un évènement centennal sur la Saône et d'un évènement centennal sur la Seille résulterait un évènement plus que centennal).

Mme Meyruey souligne la plus-value de cette nouvelle étude, qui, contrairement aux précédentes, prend en compte les données LIDAR. Cela permet désormais de disposer d'une très bonne connaissance du fonctionnement hydraulique et d'une cartographie bien plus précise. Mme Pouymayou ajoute que les outils de modélisation sont également plus fins.

Mme Meyruey remercie les élus qui ont transmis des données au bureau d'études, lors d'entretiens ou en remplissant le questionnaire qui leur avait été adressé. Le recueil des données auprès des acteurs du territoire est en effet clé.

Mme Pouymayou précise que ce recueil de données auprès des partenaires s'est fait de différentes façons, complémentaires : envoi des questionnaires, contacts téléphoniques, échanges avec l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône-Doubs, les services des voies navigables de France et les gestionnaires / propriétaires de moulins.

En réponse à la question d'un élu au sujet des vitesses d'écoulement qui ne semblent pas très fortes sur le Solnan, Mme Pouymayou répond qu'effectivement, sur le secteur (caractérisé notamment par des plaines inondables), ce sont majoritairement les hauteurs d'eau qui définissent les niveaux d'aléas. Sur la partie jurassienne, du fait de pentes plus fortes, les dynamiques de crue (montée des eaux) sont quand même assez rapides, sans pour autant pouvoir être comparées aux valeurs extrêmement rapides des cours d'eau méditerranéens.

Le maire de la Truchère affirme que, lors des dernières inondations, il y a eu un ressenti général de vitesses de crue et de décrue plus rapides que dans le passé (montée : 3 à 4 cm / h, contre plutôt 1 cm / h auparavant).

En réponse à une question sur la contribution du drainage des plaines du Jura dans l'accélération des montées de crues sur la Seille, Mme Pouymayou répond qu'il convient de faire attention aux multiples spécificités du territoire et des crues (saisonnalité, gel, répartition spatiale des pluies...) avant d'en tirer des conclusions.

À la demande d'un élu, Mme Pouymayou précise la différence entre « hydrologie » et « hydraulique » : l'hydrologie correspond à l'évaluation des apports en eau (de la pluie au débit des cours d'eau). L'hydraulique correspond à la manière dont ce débit va s'écouler sur le territoire, et se traduire en termes de hauteur d'eau, de vitesse d'écoulement, et d'enveloppe inondable.

En ce qui concerne les stations de mesures, Mme Pouymayou indique que le territoire en dispose de multiples, ce qui fiabilise l'analyse hydrologique, et est également très utile pour la gestion de crise. Les stations ont par ailleurs collecté des données depuis un grand nombre d'années (33 ans de mesures en moyenne et jugées de bonne qualité).

Le maire de Sainte-Croix-en-Bresse signale que la station n'existe plus depuis 5 ou 6 ans sur sa commune, et qu'il est dommage que la DREAL n'ait jamais voulu la réimplanter. Mme Pouymayou précise que cette station a néanmoins pu être utilisée pour la crue de 2012.

M. Deborde demande en quoi cette étude peut servir aux élus en termes de gestion de crise.

M. Vigneron déclare que les données issues de cette étude seront transmises au service de prévision des crues (SPC) de la DREAL de bassin, pour qu'il puisse les intégrer dans son modèle de prévision et l'utiliser dans la gestion de crise. Mme Meyruey ajoute que les cartes intermédiaires permettent, entre autres, d'identifier les secteurs fréquemment inondés ou non, et les zones où les hauteurs d'eau sont importantes ou non.

Un élu précise que les modélisations sont une très bonne chose, mais, dans la réalité, il y a toujours un paramètre qui fait qu'on sort de ce que prévoit la modélisation. Sur le territoire, il manque l'information de ce qui se passe en amont. M. Deborde acquiesce, car même le modèle le plus élaboré ne peut pas tout anticiper. Néanmoins, l'étude actuelle est très fiable.

Un élu se réjouit du niveau de précision de l'étude, plus fine que le PPRI actuel. M. Vigneron confirme que les cartes sont plus précises et permettront une meilleure anticipation des événements par le SPC.

En réponse à une question sur la mise à disposition des nouvelles cartes d'aléa, en vue de la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS), M. Vigneron indique qu'elles devraient être portées à connaissance des élus vers la fin du mois de mai 2022.

Le maire de la Truchère demande si le travail sera communiqué à l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE). Mme Meyruey répond que les résultats de l'étude seront publiés sur le site Internet des services de l'État. Mme Geffroy (EPAGE) demande si les données LIDAR pourront aussi être transmises. M. Vigneron répond par l'affirmative. Toutefois, la source « Ministère de la transition écologique » devra être mentionnée sur toute production cartographique utilisant ces données.

En réponse à une interrogation sur l'effet de la suppression des barrages sur les petites crues, Mme Pouymayou indique qu'une analyse de sensibilité a été réalisée qui intègre la suppression de tous les remblais faisant obstacle et effet barrage sur les écoulements, pour la crue de référence. Ces effets étaient très locaux, sans incidence globale sur les emprises inondées. Cette analyse n'a pas été réalisée pour des petites crues. La carte d'aléa produite correspond à la situation « avec infrastructures présentes ».

Le maire de Sainte-Croix-en-Bresse signale que la suppression d'un ouvrage a une conséquence sur la station de Sainte-Croix (Tagiset). Mme Pouymayou répond que, pour les petites crues, le retrait d'un ouvrage peut avoir un effet plus marqué.

Un élu souligne la problématique des rives qui ne sont plus maintenues du fait de la suppression de cet ouvrage. Cela crée ainsi des érosions et l'affaissement des berges, qui réduisent la section d'écoulement. Si les berges ne sont plus stabilisées, les embâcles arrivent de manière plus fréquente. Aussi, le travail de l'EPAGE sur la ripisylve est important pour veiller à un bon entretien et limiter les phénomènes aggravants précités.

M. Deborde donne ensuite la parole à la DDT pour informer les élus des suites.

Mme Berthet présente la démarche de porter à connaissance de l'aléa de référence sur les 28 communes de la Seille et de ses affluents et de révision des PPRI en vigueur sur les communes de Louhans, Branges, Sornay et Vincelles. Le diaporama est annexé au présent compte-tendu.

En réponse à M. Deborde, M. Vigneron confirme que la DDT se tient à la disposition des élus pour les accompagner dans la prise en compte du nouvel aléa dans l'application du droit des sols.

En réponse à une interrogation sur le début de la période transitoire entre l'ancienne et la nouvelle réglementation pour les 4 communes du Louhannais dotées d'un PPRI, Mme Meyruey précise qu'elle débutera dès le porter à connaissance transmis.

En réponse à la question d'un élu qui souhaite connaître le périmètre des futurs PPRI, Mme Meyruey répond qu'un PPRI ne sera élaboré que sur les communes qui présentent des enjeux en zone inondable. Aucune autre commune que Louhans, Branges, Sornay et Vincelles ne sera concernée.

Elle ajoute que l'élaboration des PPRI, et en particulier la délimitation des enjeux, se déroule en concertation et en totale transparence avec les élus, qui sont les plus à même de connaître les spécificités de leur territoire.

L'adjoint au maire de Branges demande ce que le règlement du PPRI actuel entend par « opération d'ensemble ». Il y a eu le cas d'un refus pour une maison, alors qu'un permis pour deux ou trois maisons était accepté.

La notion d'opération d'ensemble désigne un projet global d'aménagement d'un site pouvant comporter la construction de plusieurs bâtiments. Cette notion vise à assurer une prise en compte globale et cohérente de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation, au sein d'un secteur de la commune. La révision des PPRI permettra, entre autres, de clarifier des points tels que celui-ci.

En réponse à une question d'un élu, M. Vigneron précise que les limites des zones seront dessinées plus finement dans la cartographie des futurs PPRI (prise en compte des différents niveaux d'altimétrie dans une même parcelle).

Le maire de Sagy s'interroge sur la cartographie des cours d'eau qui distingue les fossés des cours d'eau. Il regrette que les observations émises n'aient pas obtenu de réponse. Mme Meyruey répond que 12 000 km d'écoulements ont été recensés en Saône-et-Loire. La cartographie de ces écoulements nécessite un travail conséquent, pas encore achevé à ce jour. Les maires seront informés des prochaines mises à jour.

Mme Meyruey invite les communes ayant besoin de connaître rapidement le statut d'un écoulement en vue d'éventuels travaux à se signaler auprès de la DDT, qui leur apportera une réponse.

Mme Untermaier adresse ses remerciements aux services de l'État pour la prise en compte de la problématique de l'eau et des inondations.

Elle émet trois observations :

- Il faut pouvoir répondre aux élus qui s'interrogent sur le statut d'un écoulement ;
- L'étude renforce la pertinence de la réflexion autour de la cote de référence ;
- Il faut aider les maires à mieux communiquer sur le risque d'inondation et sur la prévision des crues.

M. Deborde répond qu'un travail est en cours concernant l'amélioration de la prévision des crues et des systèmes d'alerte.

Mme Meyruey précise que plusieurs outils et dispositifs y concourent : les plans communaux de sauvegarde, le programme d'actions de prévention des inondations porté par l'EPTB, les travaux du SPC et la diffusion par Vigicrues de SMS lors des franchissements de seuils.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Louhans,

Philippe Deborde



